

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de conseillers votants : 29

*Le quorum (17/33) est atteint*

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf novembre à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

**Date de la convocation : 23 novembre 2023**

***Etaient présents*** : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, Mme Audrey CARON, Mme Valentine CALABRE, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Sylvie COUCHOT, M. Abdelkrim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

**formant la totalité des membres en exercice**

**Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir**

M. BEDIN a donné pouvoir à M. ROLLET

Mme EUSEBE a donné pouvoir à Mme LARDET-ROMBEAUX

**Conseillers municipaux absents et non représentés**

M.LACHAS n'a pas donné de procuration

Mme FOURSANE n'a pas donné de procuration

Mme BENICHOU n'a pas donné de procuration

M. BOUJDAG n'a pas donné de procuration

**Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté la séance en cours**

Mesdames COUCHOT, CALABRE et FIDI ainsi que M. GABIRON ont quitté la séance à la fin des délibérations (22h30), au moment des questions orales

Accusé de réception en préfecture

095-219506375-20231129-1-2d-11-2023-DE

Date de télétransmission : 06/12/2023

Date de réception préfecture : 06/12/2023

***Madame Lydia CHEVALIER est désignée secrétaire de séance.***

## COMMUNE DE VAUREAL

### DELIBERATION N° 1.2d/11/2023

*NOMENCLATURE ACTES :*

*5.3 Désignation de représentants*

**OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION  
« CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE »**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Sur proposition de Madame Lydia CHEVALIER, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,**

VU l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales relatif à la faculté de créer des commissions communales,

VU la délibération n° 1.1/06a/2020 du Conseil municipal du 10 juin 2020 portant création et composition de la commission « Culture et vie associative », modifiée par les délibérations n° 1.3/02/2021 et n° 1.2/07/2023,

VU l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales portant sur la possibilité, à l'unanimité du Conseil municipal, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations,

**CONSIDERANT** que, suite à l'élection du nouveau Maire, Monsieur Raphaël LANTERI, il est proposé de modifier la composition de la commission « Culture et vie associative » en portant à onze le nombre de membres composant cette commission,

**CONSIDERANT** qu'en vertu du respect de la représentation proportionnelle, il est proposé d'accorder :

- 7 sièges à la liste « Vauréal, partageons l'avenir »
- 2 sièges à la liste « Vauréal 2020 avec vous »
- 1 siège à la liste « L'avenir de Vauréal avec vous »
- 1 siège à la liste « Parti radical 95 »

**CONSIDERANT** les candidatures de Mesdames Lydia CHEVALIER, Simone DUFAYET, Natacha EUSEBE, Josseline JASON et Valentine CALABRE ainsi que Messieurs Karim DAOUDI et Guillaume MERLET, en tant que représentants de la liste « Vauréal partageons l'avenir »,

**CONSIDERANT** les candidatures de Mesdames Patricia JOSE et Jacqueline DISANT, en tant que représentants de la liste « Vauréal 2020 avec vous »,

**CONSIDERANT** que les listes « Parti radical 95 » et « L'avenir de Vauréal avec vous » ne comportent chacune qu'un seul conseiller municipal, respectivement Madame Patricia FIDI et Monsieur Antoine MIGALE,

**CONSIDERANT** la volonté unanime du Conseil municipal de procéder à un vote à main levée,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A MAIN LEVÉE**

**DÉCIDE À L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1 : DE MODIFIER** le nombre de membres composant la commission « Culture et vie associative » en fixant ce nombre à onze représentants.

**ARTICLE 2 : DE DESIGNER** les 7 membres suivants au titre de la liste « Vauréal, partageons l'avenir » :

- Madame Lydia CHEVALIER
- Madame Simone DUFAYET
- Madame Natacha EUSEBE
- Madame Josseline JASON
- Madame Valentine CALABRE
- Monsieur Guillaume MERLET
- Monsieur Karim DAOUDI

**ARTICLE 3 : DE DESIGNER** les 2 membres suivants au titre de la liste « Vauréal 2020 avec vous » :

- Madame Patricia JOSE
- Madame Jacqueline DISANT

**ARTICLE 4 : DE DESIGNER** Monsieur Antoine MIGALE au titre de la liste « L'avenir de Vauréal avec vous ».

**ARTICLE 5 : DE DESIGNER** Madame Patricia FIDI au titre de la liste « Parti radical 95 ».

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Maire de la commune de Vauréal est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

**Pour extrait conforme  
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal  
Raphaël LANTERI**

**Date exécutoire :**

.....

**Date de notification :**

.....

**Date de mise en ligne :**

.....



*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.*